



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 124365

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la reconnaissance de la fibromyalgie. Alors que la fibromyalgie est reconnue depuis 1992 par l'OMS, depuis 2007 par un rapport de l'académie nationale de médecine comme entité clinique à part entière non psychique et enfin en 2010 par un rapport d'orientation de la Haute autorité de santé, elle n'est toujours pas considérée comme une maladie longue durée par la sécurité sociale et n'est pas reconnue comme comportant un traitement prolongé et des soins thérapeutiques coûteux. Malgré un engagement du Président de la République, cette situation perdure au détriment des personnes qui souffrent de cette maladie et des associations dont les questions restent sans réponse sur les sujets suivants : - une clarification sur le nombre réel d'enfants concernés et sur les difficultés rencontrées pour les prendre en charge - le refus de don du sang aux fibromyalgiques - la création d'un guide de procédure sur la fibromyalgie - la prescription de 8 molécules (cymbalta, di-Antalvic-propofan, lyrica, nexen, rivotril, stilnox, tramadol, xyrem), et ceci hors autorisation de mise sur le marché sans que le bénéfice-risque ne puisse être alors évalué, sur la liste des 77 médicaments surveillés par l'Afssaps. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124365

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12996

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)